



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil municipal :
le 11/06/2024

Publication :
le 21/06/2024

SEANCE DU 17 JUIN 2024

Délibération n° D-2024-188

Mise à jour du tableau des effectifs

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD.

Secrétaire de séance : Lydia ZANATTA

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Jeanine BARBOTIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Julia FALSE, ayant donné pouvoir à Madame Elsa FORTAGE

Direction Ressources Humaines

Mise à jour du tableau des effectifs

Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Considérant les besoins de la Ville de Niort et les moyens nécessaires pour son fonctionnement, il y a lieu de réactualiser le tableau des effectifs ;

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil municipal, compte tenu des nécessités de service, de faire évoluer le tableau des emplois de la Ville annexé au budget et d'engager le crédit nécessaire au chapitre budgétaire correspondant.

Aussi, il est proposé une nouvelle présentation des emplois et des effectifs permettant une meilleure lisibilité des informations à l'attention du conseil et de suivi des postes au sein de la collectivité. Elle fait notamment mention du grade (de recrutement) ou, le cas échéant, les grades (d'ouverture maximum) correspondant à l'emploi créé et si ce dernier est susceptible d'être pourvu par un agent contractuel.

Par ailleurs, comme chaque année, en prévision de la campagne relative aux évolutions de carrières, il est convenu que les décisions des avancements de grade prennent effet à compter du 1^{er} juillet 2024.

Sur la promotion interne, il convient de créer les cadres d'emplois suivants :

Attaché : 2 postes

Ingénieur : 1 poste

Technicien territorial : 1 poste

Rédacteur : 3 postes

Agent de maitrise : 10 postes

Créations d'emplois permanents :

Pôle	DIRECTION	EMPLOI	Profil statutaire de l'emploi (par filière)		Catégorie(s) d'emplois	Possibilité de pourvoir l'emploi par un agent contractuel	Durée du travail	Nombre
			Grade minimum de recrutement à l'emploi	Grade maximum d'ouverture de l'emploi				
Pôle Vie de la cité et du territoire	Direction Accueil Formalités Citoyennes Service Cimetières et Crématorium Equipe Crématorium	Coordonnatrice / Coordonnateur du Crématorium	Technicien Rédacteur	Technicien principal de 1ère classe Rédacteur principal de 1ère classe	B	Oui	38h	1
	Service Evènements	Responsable du service Evènements	Rédacteur principal de 1ère classe	Attaché principal	B/A	Oui	38h	1

Pôle	DIRECTION	EMPLOI	Profil statutaire de l'emploi (par filière)		Catégorie(s) d'emplois	Possibilité de pourvoir l'emploi par un agent contractuel	Durée du travail	Nombre
			Grade minimum de recrutement à l'emploi	Grade maximum d'ouverture de l'emploi				
Pôle Vie de la cité et du territoire	Service Evènements	Coordinateur(rice) administratif(ve) et comptable	Adjoint administrative territorial	Rédacteur principal de 1ère classe	C/B	Oui	38h	1
		Référent(e) technique d'évènements	Agent de maitrise	Agent de maitrise principal	C	Oui	38h	1
		Assistant(e) administratif(ve)	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 1ère classe	C	Oui	38h	1
			Adjoint administrative territorial	Adjoint administrative principal de 1ère classe				
	Agent(e) d'exploitation d'évènements	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 1ère classe	C	Oui	38h	1	
Direction de l'éducation	Assistant(e) d'éducation	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	Oui	38h	5	
Pôle ressources	Direction de la Commande Publique et Logistique	Coordinateur(rice) administratif(ve) et budgétaire	Rédacteur	Rédacteur principal de 1ère classe	B	Oui	38h	1
Pôle Ingénierie technique	Direction Patrimoine & Moyens	Chef d'équipe électricité automatisme et électroménager	Agent de maitrise	Agent de maitrise principal	C	Oui	38h	1

Pôle	DIRECTION	EMPLOI	Profil statutaire de l'emploi		Catégorie(s) d'emplois	Possibilité de pourvoir l'emploi par un agent contractuel	Durée du travail	Nombre
			(par filière)					
			Grade minimum de recrutement à l'emploi	Grade maximum d'ouverture de l'emploi				
Direction Générale	Direction de la Sécurité, de la Tranquilité Publique et de la Prévention de la délinquance Equipe ASVP	Responsable d'Unité	Agent de maitrise	Agent de maitrise principal	C	Non	38h	1
	Direction de la Sécurité, de la Tranquilité Publique et de la Prévention de la délinquance Equipe ASVP	Adjoint(e) au Responsable d'Unité	Adjoint technique principal de 1ère classe	Agent de maitrise principal	C	Non	38h	1
	Direction de la Sécurité, de la Tranquilité Publique et de la Prévention de la délinquance Unité Fourrière Automobile	Responsable d'Unité, Policier(ère) municipal(e)	Gardien- brigadier	Brigadier- chef principal	C	Non	38h	1
	Direction de la Sécurité, de la Tranquilité Publique et de la Prévention de la délinquance Brigade A	Adjoint(e) au Chef-fe de brigade, Responsable de l'Unité Cynophile	Gardien- brigadier	Brigadier- chef principal	C	Non	38h	1
	Direction de la Sécurité, de la Tranquilité Publique et de la Prévention de la délinquance Brigade B	Adjoint(e) au Chef-fe de brigade	Gardien- brigadier	Brigadier- chef principal	C	Non	38h	1

Direction de la Sécurité, de la Tranquillité Publique et de la Prévention de la délinquance Brigade B	Policier(ère) municipal(e), agent cynophile de police municipale	Gardien-brigadier	Brigadier-chef principal	C	Non	38h	1
Direction de la Sécurité, de la Tranquillité Publique et de la Prévention de la délinquance Brigade de soirée	Chef-fe de brigade	Chef de service de police municipale	Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	B	Non	38h	1
Direction de la Sécurité, de la Tranquillité Publique et de la Prévention de la délinquance Brigade de soirée	Adjoint(e) au Chef-fe de brigade	Gardien-brigadier	Brigadier-chef principal	C	Non	38h	1
Direction de la Sécurité, de la Tranquillité Publique et de la Prévention de la délinquance Brigade de soirée	Policier(ère) municipal(e)	Gardien-brigadier	Brigadier-chef principal	C	Non	38h	6

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :
- approuver la mise à jour du tableau des effectifs.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 0

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Lydia ZANATTA

Jérôme BALOGE